



Déclaration de l'Association professionnelle canadienne pour la santé transgenre (CPATH) sur la législation anti-transgenres du gouvernement de l'Alberta et le recours à la clause dérogatoire

October 19, 2025

L'Association professionnelle canadienne pour la santé transgenre (CPATH) est une organisation professionnelle interdisciplinaire dédiée aux soins des personnes transgenres, bispirituels et de genre divers (TBGD) et regroupe des cliniciens, des chercheurs, des éducateurs, des responsables des systèmes de la santé et des membres de la communauté.

CPATH est profondément troublée par l'intention de la première ministre de l'Alberta, Danielle Smith, d'invoquer la clause dérogatoire afin d'éviter toute contestation constitutionnelle de trois législations visant les jeunes transgenres, bispirituels et de genre divers (TBGD) en matière de santé, de vie scolaire, et d'activités sportives. Les lois sont intitulées, « *The Education Amendment Act* », « *The Fairness and Safety in Sport Act* » et « *The Health Statutes Amendment Act* ». Ces législations représentent un des tournants les plus extrêmes dans l'histoire canadienne contre les droits des personnes transgenres et amènent un préjudice profond envers les jeunes TBGD, leurs familles et leurs communautés.

Ces textes législatifs ont introduit des restrictions radicales dans les domaines de l'éducation, du sport et des soins de santé. Ces trois lois constituent de graves atteintes aux personnes TTGD et à leurs droits. La loi modificative sur l'éducation s'applique aux écoles, empêchant les élèves de moins de 16 ans d'utiliser le nom ou les pronoms de leur choix sans l'autorisation de leurs parents, et imposant la notification parentale pour les élèves âgés de 16 à 17 ans, que ceux-ci consentent ou non à être dévoilés. Cela crée des environnements scolaires dangereux qui obligent les jeunes vulnérables à réprimer leur identité, leur causent un profond préjudice émotionnel et sapent leur sentiment de sécurité, d'appartenance et d'estime de soi. La loi « *Fairness and Safety in Sport Act* » interdit aux filles et aux femmes transgenres de participer aux compétitions sportives féminines, les obligeant à participer aux compétitions masculines ou mixtes, indépendamment de leur identité de genre ou de la disponibilité de ces options. Cette législation a déjà des répercussions négatives aux jeunes transgenres et les filles cisgenres dans le domaine du sport, certaines d'entre elles étant contraintes de quitter les équipes et les compétitions pour lesquelles elles s'étaient entraînées, ce qui nuit à leur bien-être physique et mental.

La loi intitulée « *The Health Statutes Amendment Act* » interdit l'accès aux bloqueurs de puberté et à l'hormonothérapie pour toute personne âgée de moins de 16 ans, et exige que les

personnes âgées de 16 et 17 ans obtiennent le consentement parental, tout en interdisant complètement toute intervention chirurgicale pour les personnes âgées de moins de 18 ans. Ces restrictions ne tiennent pas compte des principes juridiques et éthiques canadiens bien établis qui affirment le droit des mineurs matures de consentir ou de refuser un traitement médical, et privent de nombreuses personnes de l'accès à des soins médicalement nécessaires. Cette législation est en contradiction directe avec des décennies de recherches rigoureuses et d'expertise clinique qui démontrent de manière constante que les soins affirmant le genre améliorent les résultats en matière de santé, réduisent la détresse psychologique et les tendances suicidaires, et permettent aux jeunes de s'épanouir.

Refuser l'accès à ces soins ne protège pas les enfants ; cela les met en danger.

Les soins affirmant le genre, qui peuvent inclure un soutien social, des bloqueurs de puberté, une hormonothérapie et une chirurgie, sont pratiqués de manière sûre et efficace depuis des décennies et sont reconnus comme médicalement nécessaires par toutes les principales autorités sanitaires canadiennes et internationales, notamment la Société canadienne de Pédiatrie, la Société canadienne de Psychologie, l'Association Médicale canadienne et l'Association Mondiale des professionnels de la santé pour les personnes transgenres. De nombreuses recherches et des décennies d'expertise clinique démontrent de manière constante que les soins affirmant le genre sont sûrs, efficaces et médicalement nécessaires.

Les Canadiens ont le droit de faire des choix personnels concernant leur santé avec le soutien de leur famille, les conseils de professionnels de la santé agréés et réglementés, et sans ingérence politique. Ces principes fondamentaux protègent l'intégrité de notre système de santé et constituent le fondement de l'éthique médicale, qui repose sur les principes fondamentaux de bienfaisance, de non-malfaisance et de respect de l'autonomie du patient. Lorsque les gouvernements s'ingèrent dans la prise de décisions cliniques fondées sur des preuves, ils violent ces normes éthiques fondamentales et franchissent un seuil dangereux qui porte atteinte au droit de tous les Canadiens de prendre des décisions personnelles en matière de santé en collaboration avec leurs prestataires de soins de santé et d'avoir accès à des soins de haute qualité centrés sur le patient.

Ensemble, ces restrictions portent atteinte à la santé, à la dignité et à la sécurité des jeunes TBGD dans toute l'Alberta. CPATH s'oppose collectivement et sans équivoque à ces textes législatifs et à l'utilisation abusive de la clause dérogatoire pour les faire appliquer. Cette clause n'a jamais été conçue pour permettre aux gouvernements de suspendre les droits garantis par la Charte à une population vulnérable telle dans l'optique de faire des gains politiques. Si elle peut être utilisée aujourd'hui pour priver les jeunes marginalisés de leurs droits fondamentaux,

elle crée un précédent dangereux qui pourrait être utilisé à l'avenir pour éroder les droits d'autres groupes. Lorsque l'idéologie politique remplace le jugement clinique, il y a un affront envers la santé, la sécurité et l'autonomie de tous les Canadiens.

CPATH se joint à Egale Canada, l'Association Médicale canadienne et d'innombrables autres organisations, prestataires de soins et familles pour s'opposer à cette législation. Nous nous engageons à défendre les droits des personnes TBGD, notamment en contestant ces lois et en luttant contre la désinformation et les fausses informations utilisées pour les justifier. Nous ne resterons pas silencieux alors que les gouvernements font avancer des politiques qui enfreignent les principes de l'éthique médicale et mettent en danger la vie des personnes TBGD. Ces lois sont dangereuses, contraires à l'éthique et fondées sur une idéologie plutôt que sur des données scientifiques.

C'est un moment critique pour le Canada. Les personnes TBGD, et en particulier les jeunes, méritent d'être entendues, crues et protégées. Ces personnes méritent d'avoir accès aux soins médicaux vitaux, des écoles sûres, et à des sports inclusifs. Par-dessus tout, ils méritent la liberté de grandir, de s'épanouir et de vivre en toute authenticité, sans les obstacles imposés par le gouvernement. CPATH appelle les prestataires de soins de santé, les éducateurs, les parents, les décideurs politiques et tous les Canadiens à se soulever contre ces attaques dangereuses. La vie et l'avenir des personnes TBGD en dépendent.